

Les 12 travaux du ministre Barrette : Le RPCU dresse son bilan de la réforme en santé

Montréal, le 19 juin 2017 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, dresse son bilan de la deuxième année de la réorganisation du réseau. Ce bilan donne suite au dévoilement, au printemps dernier, des 12 principaux défis à relever pour que cette réorganisation soit un succès. Le bilan que le RPCU dévoile aujourd'hui met surtout en évidence le travail qui reste à accomplir pour améliorer le réseau québécois de la santé et des services sociaux, en particulier concernant la disponibilité d'un médecin de famille.

« À défaut d'une réponse du gouvernement à nos recommandations, les usagers font leur propre bilan. Globalement, malgré certaines améliorations, il reste un très grand chemin à parcourir pour répondre aux besoins des usagers et assurer le respect de leurs droits. Des gestes supplémentaires importants devront être faits au cours des prochaines années pour que la réorganisation donne tous les résultats attendus et que les Québécois aient accès à un médecin de famille », déclare M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le document de suivi des 12 travaux identifiés par le RPCU est disponible sur son site web.

Parmi ces défis, certaines recommandations majeures n'ont toujours pas été appliquées ou ne sont pas en voie de l'être selon le RPCU :

- Atteindre, dès 2017, le taux de 85 % des Québécois inscrits à un groupe de médecine familiale (GMF), alors que ce taux atteint à peine 60 % dans la grande région de Montréal;
- Maximiser la contribution des infirmières praticiennes spécialisées;
- Procéder aux investissements nécessaires pour les infrastructures du réseau;
- S'assurer du maintien d'une organisation consultative nationale indépendante du gouvernement;
- Réaliser une étude nationale sur les économies découlant de la prévention en santé physique et mentale;
- Réaliser des économies dans le traitement et l'accompagnement des plaintes.

D'un autre côté, des interventions notables ont été réalisées en ce qui a trait à la qualité des services et des soins, en particulier en CHSLD. Le développement de l'offre de soins à domicile et des soins palliatifs est en cours. Par ailleurs, un leadership est perceptible afin d'obtenir du gouvernement fédéral le financement requis pour répondre aux besoins de la population du Québec en matière de santé et services sociaux.

Cela dit, de nouveaux enjeux ont également fait surface, dont ceux du « patient partenaire » et des refus d'accorder l'aide médicale à mourir dans certains établissements.

« Les défis sont multiples pour une véritable amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité de notre réseau de santé et de services sociaux. Nous demandons au ministre, M. Gaétan Barrette, de considérer nos recommandations pour ce qu'elles sont : des propositions équilibrées et réfléchies, qui découlent d'une expérience profonde et qui ont toutes comme objectif la défense des droits des usagers », conclut M. Claude Ménard, président du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Source : RPCU, 514 436-3744